



Sous la présidence de M. Jean-Marc BOUDOU, Vice-Président en charge de l'agriculture et de l'environnement, la commission agriculture, forêt et alimentation s'est déroulée en salle des conférences le jeudi 17 mars 2022. Tous les membres titulaires de cette commission étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 28 février 2022, l'ordre du jour concernait :

- Présentation du travail en cours sur la reconquête foncière ;
- Présentation de l'état d'avancement du projet de création d'une filière veaux fermiers ;
- Présentation de l'état d'avancement du projet de mise en place d'un outil logistique et choix de la stratégie à mener pour les futures étapes ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Cf. Annexe 1).

Les services de Saint-Flour Communauté étaient représentés par :

- Coline GROSJEAN, chargée de mission agriculture, agroalimentaire et forêt ;
- Céline RIEUTORT, chef du service agriculture, forêt et alimentation ;
- Clémentine VANLAER, chargée de mission stratégie alimentaire.

**Jérôme PITOT** est désigné secrétaire de séance.



## Ordre du jour

### Présentation du travail en cours sur la reconquête foncière

**Coline GROSJEAN** explique qu'un courrier a été adressé aux 53 communes de Saint-Flour Communauté afin de recenser le foncier communal et/ou sectional qui pourrait être mobilisable.

Un travail complémentaire va être engagé avec la SAFER pour étudier l'ensemble du foncier délaissé ou en friche (public ou privé) sur le périmètre intercommunal. Pour rappel, un peu plus de 1000 ha avait été identifiés comme tels sur l'ensemble de la collectivité. À noter que ces évaluations avaient été effectuées par interprétation de bases de données SIG et mériteraient donc d'être affinées avec les réalités de terrain. Une base de données pourrait ainsi être créée par potentiel d'utilisation des parcelles.

Les services de Saint-Flour Communauté et de la SAFER devraient échanger rapidement sur le sujet, afin de clarifier la mission de la SAFER et d'engager ainsi le partenariat. Dans un second temps, la Chambre d'Agriculture du Cantal interviendrait pour caractériser le foncier jugé disponible afin d'en déterminer les usages potentiels agricoles.

**Gilles BIGOT** souligne que certains biens de section pourraient être mobilisés à plus ou moins court terme en raison du départ en retraite des exploitants, laissant la possibilité de les réattribuer. En revanche l'utilisation de certains terrains peut être complètement bloquée lors de successions délicates, ce qui est très souvent le cas pour des indivisions.

**Sophie BENEZIT** indique que les communes peuvent inscrire toutes les surfaces disponibles dans l'enquête qui leur a été envoyée. L'objectif est de disposer d'une vision globale du foncier disponible et d'affiner ensuite en fonction de ce qui peut être réalisé à court terme, moyen terme ou long terme.

**Frédéric DELCROS**, indique que la commune de Saint-Flour a engagé un travail sur une centaine d'hectares de biens de section et s'est rapprochée de la Sous-Préfecture de Saint-Flour pour bénéficier d'un accompagnement sur le sujet.

Il convient de rappeler que la Loi n°2013-428 du 27 mai 2013, dite loi « Mézard », modernisant le régime des sections de commune, facilite le transfert des biens sectionaux aux communes.

**Clémentine VANLAER** indique qu'un travail a été engagé avec l'EPLFPA des Hautes-Terres pour tester la plantation de légumes de plein champ. Le choix s'est porté sur la courge. Ainsi, durant l'année 2022, des plantations vont être réalisées sur 1 000m<sup>2</sup> de parcelles du lycée agricole. L'objectif étant de maintenir ces plantations sur minimum 3 ans. Cette expérimentation permettra de capitaliser des connaissances techniques et économiques qui pourront ensuite servir à des agriculteurs souhaitant s'installer ou se diversifier avec des légumes de plein champ.

#### **SYNTHESE :**

**Le travail sur la reconquête foncière se poursuit avec les premiers retours des formulaires d'enquête qui avaient été envoyés aux communes.**

**Une réunion avec la SAFER devrait être prochainement organisée afin de préciser la mission qui pourrait lui être confiée.**

\*\*\*\*\*

#### **Présentation de l'état d'avancement du projet de création d'une filière veaux fermiers**

**Coline GROSJEAN**, rappelle les objectifs de ce projet et communique aux élus la liste des agriculteurs engagés dans la démarche.

Elle indique que les veaux sont en cours d'abattage et que le mois de mars va donc être consacré à la récupération des morceaux de viande qui seront envoyés à l'Association pour le Développement de l'Industrie de la Viande (ADIV) pour analyses.

Une réunion devrait ensuite être organisée avec l'ensemble des agriculteurs engagés dans le projet le 26 avril après-midi afin de procéder à un premier point d'étapes et amener les agriculteurs à échanger entre eux.

**Sophie BENEZIT** rappelle que l'adhésion des agriculteurs à ce projet est bonne. Cependant les contraintes sont importantes puisqu'il faut fournir des veaux et non des brouillards. De plus, les naissances doivent avoir lieu à une période bien précise de l'année pour que les veaux puissent être analysés.

Les services de Saint-Flour Communauté proposent de réaliser une cartographie des éleveurs engagés dans le projet. Les élus auront ainsi une meilleure perception de la localisation des exploitations et de la représentativité du territoire. Dans cette carte, le type de production pratiqué par l'exploitant (allaitant, laitier ou mixte) pourra être indiqué.

Les enquêtes préalables qui avaient été conduites en 2019 seront envoyées aux membres de la commission afin qu'ils puissent se remémorer le contexte et puissent disposer des données sur les filières de veaux qui se pratiquent dans le Cantal.

Un point de vigilance est soulevé concernant la transformation des veaux dans la future filière. Il convient de déterminer rapidement si la filière prévoira de transformer les veaux ou de les valoriser sous forme de carcasse. En effet, les délais de transformation sont assez longs sur le territoire (près de 4 mois). Il convient donc d'intégrer cette notion assez tôt dans les réflexions qui seront menées sur la construction d'un cahier des charges avec les éleveurs. Il paraît donc indispensable de se préoccuper des débouchés pour enclencher rapidement l'activité de la filière.

La loi EGALIM sera également importante à prendre en compte dans le projet. Cette loi prévoit de généraliser les contrats écrits entre l'agriculteur et l'entreprise qui va transformer ses produits, sur 3 années minimum, en tenant compte des coûts de production.

**Sophie BENEZIT** rappelle que la communauté de communes est là pour impulser la création de la filière veau, mais qu'elle ne peut pas se substituer aux éleveurs. Les acteurs de la filière devront ensuite se saisir de ce sujet.

Un autre sujet est amené par les membres de la commission : la demande de plus en plus prégnante des agriculteurs et marchands de disposer d'un centre de tri et d'allotement ainsi que d'un outil de pesé (du type pont-basculé) à proximité de l'A75. En effet, de nombreux camions de broutards, de paille ou de foin transitent sur le territoire de Saint-Flour Communauté et un aménagement public pourrait générer de l'activité supplémentaire. Actuellement les transporteurs se rapprochent d'entreprises privées telles que BONILAIT, NIOCEL, MARQUET qui disposent de ponts bascule, ou encore des Cramades.

La question de mettre à disposition un équipement public et d'en assurer l'entretien est donc évoquée.

En tout premier lieu il est proposé de recenser les outils de pesage existants sur le territoire communautaire et de faire un état des lieux de leur utilisation. Une enquête auprès des marchands pourrait également s'avérer utile afin de recenser leurs besoins et de déterminer la meilleure localisation possible pour cet aménagement.

Un point de vigilance est cependant amené car « le transit et la vente de bovin, y compris les marchés et centres d'allotement, lorsque la présence des animaux est inférieure ou égale à 24H, à l'exclusion des rassemblements occasionnels », d'une capacité égale ou supérieure à 50 places sont soumis à Déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Il conviendrait donc de vérifier la faisabilité d'un tel projet et/ou de réfléchir à un aménagement occasionnant plus de souplesse.

#### **SYNTHESE :**

**Une réunion d'étapes sera organisée en présence des éleveurs engagés dans le projet de création d'une filière veau fermier le mardi 26 avril à 14h.**

**Les enquêtes conduites en 2019 seront envoyées aux élu(e)s de la commission.**

\*\*\*\*\*

#### **Présentation de l'état d'avancement du projet de mise en place d'un outil logistique et choix de la stratégie à mener pour les futures étapes**

**Coline GROSJEAN**, indique que le projet est entré dans sa phase opérationnelle avec le choix du prestataire de service.

Il semblerait que l'outil COCLICAUX soit le plus à même de répondre aux attentes des agriculteurs engagés dans le projet.

Des contacts avec les collectivités utilisant COCLICAUX ont été pris afin de recueillir leurs avis.

À titre d'exemple, une collectivité de Bretagne a souhaité mettre en place une incitation financière d'une dizaine d'euros pour les 100 à 200 premiers trajets effectués sur la plateforme. L'objectif de cette incitation financière était de réaliser une grosse opération de communication et de mobiliser les producteurs du territoire.

Les membres de la commission sont partagés sur cette incitation financière qui pourrait être accordée aux éleveurs.

Trois élus y seraient plutôt favorables car même si une vingtaine d'agriculteurs sont déjà engagés dans le projet aux côtés de Saint-Flour Communauté, ce nombre ne serait pas suffisant pour que le co-transport fonctionne. L'incitation financière pourrait donc constituer un coup de pouce et permettre une mobilisation plus rapide des éleveurs du territoire.

Trois autres élus y seraient opposés, estimant qu'une communication large et un porté à connaissance de l'ensemble des agriculteurs du territoire à ce sujet pourraient s'avérer suffisants.

Le partenariat avec COCLICAUX offre également la possibilité de recueillir des données du territoire afin d'améliorer le dispositif (trajets effectués, nombre de kilomètres parcourus, tonnes d'équivalent CO2 évitées pour le territoire...).

Concernant les trajets de plus de 100 km, un contact pourra être pris avec la STEF (Société française de Transports et Entrepôts Frigorifiques), entreprise de logistique et de transport, basée à Saint-Flour.

**SYNTHESE :**

**Les membres de la commission émettent un avis favorable au partenariat avec COCLICAUX, dans le cas où les agriculteurs engagés dans le projet valideraient l'utilisation de cet outil.**

**Une présentation devrait leur être proposée courant avril-mai 2022.**

\*\*\*\*\*

**Questions diverses**

**Jean-Marc BOUDOU** informe qu'une prochaine **commission agriculture, forêt et alimentation** se tiendra le **mardi 29 mars à 10h** en salle des conférences du village d'entreprises du Rozier-Coren. Elle sera consacrée à la présentation de la structure AUVABIO ainsi qu'aux premiers résultats issus de la thèse « accéder à l'alimentation en milieu rural : le cas des habitants en situation de pauvreté en Région Auvergne-Rhône-Alpes ».

En l'absence de questions diverses, la séance est levée.

\*\*\*\*\*

**À Saint-Flour, le 22 mars 2022,**

**Le Vice-Président délégué,**

**Jean-Marc BOUDOU**



**Le secrétaire de séance**

**Jérôme PITOT**

